

Date : 01.05.2026

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

وَابْتَغِ فِيمَا آتَاكَ اللَّهُ الدَّارَ الْآخِرَةَ وَلَا تَنْسَ نَصِيبَكَ مِنَ  
الدُّنْيَا وَأَحْسِنْ كَمَا أَحْسَنَ اللَّهُ إِلَيْكَ...  
وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:  
...فَمَنْ كَانَ أَحْوَهُ تَحْتَ يَدِهِ فَلْيُطِعْهُ مِمَّا يَأْكُلُ،  
وَلْيُلْبِسْهُ مِمَّا يَلْبَسُ، وَلَا تُكَلِّفُوهُمْ مَا يَغْلِبُهُمْ...<sup>1</sup>

### LA SUEUR DU FRONT EST SACRÉE

**Chers musulmans,**

L'islam est une religion de vie qui unit le gain et le partage, le savoir-faire et la morale. Notre religion appelle toute l'humanité à respecter les droits et les devoirs dans la vie professionnelle, à développer une conscience claire du licite et de l'illicite. Elle considère la sueur du front comme quelque chose de sacré, et voit dans la recherche d'une subsistance licite un acte d'adoration. Le Prophète (s.a.s) nous encourage en ces termes : **« Que l'un d'entre vous prenne une corde, aille ramasser du bois et le vende en le portant sur son dos — préservant ainsi sa dignité — est meilleur pour lui que de mendier auprès de personnes qui pourraient lui donner ou lui refuser. »**<sup>1</sup>

**Chers croyants,**

Aujourd'hui, nous constatons avec regret que les valeurs religieuses et humaines sont peu à peu écartées du monde du travail. Et, il faut bien le reconnaître, nous, musulmans, ne sommes pas totalement épargnés par cette dérive. Pourtant, pour le croyant, le travail et le commerce ne doivent jamais être une fin en soi. Ils doivent être un moyen d'obtenir l'agrément d'Allah et de parvenir au bonheur dans les deux mondes. C'est pourquoi nous devons adopter une vision du travail et des échanges fondée sur le bien, la justice et la miséricorde, et transmettre ces principes moraux de génération en génération, à l'image de la relation maître-apprenti qui faisait la richesse de notre tradition.

**Chers frères et sœurs employeurs et travailleurs,**

Transformer le lieu de travail en un espace de confiance, presque un refuge de sécurité, est une responsabilité partagée par tous. Le travailleur doit prêter attention à cette recommandation du Prophète (s.a.s) : **« Allah aime que lorsque vous accomplissez un travail, vous le fassiez avec excellence. »**<sup>2</sup> Il doit accomplir son travail avec sérieux, qualité et conscience, en se rappelant que sa tâche est une responsabilité confiée, et s'efforcer de subvenir à ses besoins par un gain licite, fruit de son effort. Quant à l'employeur, il doit se conformer à cet enseignement du Messager d'Allah (s.a.s) : **« Que celui qui a un frère à son service le nourrisse de ce qu'il mange et l'habillement de ce qu'il porte. Ne leur imposez pas ce qui dépasse leurs capacités. »**<sup>3</sup> Il doit veiller à rémunérer ses employés de manière juste et ponctuelle, respecter leurs droits et garantir des conditions de travail sûres et dignes. Il ne doit jamais oublier que chaque effort protège non seulement un individu, mais aussi une famille et, au-delà, toute la société.

**Chers croyants,**

Être employeur ou employé ne confère aucune supériorité en soi. Auprès d'Allah, les plus nobles sont ceux qui vivent dans la foi, embellissent leur vie par l'adoration et la bonne moralité, et se parent de la piété. Les meilleurs parmi les hommes sont ceux qui placent la justice, l'honnêteté, la solidarité et l'entraide au-dessus de tout intérêt personnel.

Nous concluons notre sermon par cette parole de notre Seigneur : **«Emploie plutôt les richesses qu'Allah t'a accordées pour gagner l'ultime demeure, sans pour autant renoncer à ta part de bonheur dans ce monde. Sois bon envers les autres comme Allah l'a été envers toi !... »**<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Bukhari, Zakat, 50.

<sup>2</sup> Beyhaki, Shuab al-iman, 4/334.

<sup>3</sup> Bukhari, Iman, 22.

<sup>4</sup> Al-Qasas, 28/77.

